Image not found or type unknown

Droit sur l'enfant en cas de mariage

Par **sanda89**, le **12/12/2013** à **22:22**

Bonsoir
Alors voila je vais me marier dans peu de temps cependant j'ai quelques question sur l'autorité parentale car il n'est pas marier pacsé... il à juste 1 petit garçon âgé de 3 ans qu'il à reconnu à la naissance.
Il et séparer de la mère et tout le reste qui suit
En me mariant avec lui ai'je des droit sur l'éducation de ceux petit trésor ou pas
Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **13/12/2013** à **08:32**

Bonjour,
Hélas le petit trésor a des parents en nombre suffisant, et vous ne disposez d'aucun droit particulier sur son éducation.
Il faudra tenter une adoption simple.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés